HAL
open science

Stratégies de légitimation et configurations discursives de la "cause des hommes"

Stéphanie Kunert

To cite this version:

Stéphanie Kunert. Stratégies de légitimation et configurations discursives de la "cause des hommes". Études de communication - Langages, information, médiations, 2017, 48, pp.91 - 110. 10.4000/edc.6802 . hal-01612182

HAL Id: hal-01612182

https://hal.science/hal-01612182

Submitted on 6 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Stratégies de légitimation et configurations discursives de la « cause des hommes » »

Études de communication, 2017/1 (n° 48), p. 91-110.
URL : https://www.cairn.info/revue-etudes-de-communication-2017-1-page-91.htm

Stéphanie Kunert
Univ. Lyon, Institut de la Communication (ICOM) — Elico — EA 4147
Équipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication
F-69000 Lyon, France
stephanie.kunert@univ-lyon2.fr

Ces dernières années en France ont été marquées par des polémiques violentes sur l'égalité entre les sexes, sur le genre et la filiation. La reconnaissance légale des familles homoparentales et la « théorie du genre » ont ainsi été au centre des affrontements autour de la loi Taubira de 2013 sur le mariage des couples de même sexe. On a aussi assisté à des débats houleux sur la résidence alternée des enfants après séparation du couple parental, lors de l'élaboration de la loi sur la famille et l'autorité parentale en 2014. Le cadrage à donner au problème des violences faites aux femmes a également fait l'objet de polémiques lors de la mise en place de la deuxième grande enquête nationale « Violence et Rapports de Genre » menée par l'Institut national d'études démographiques en 2014-2015 (comme lors de la précédente enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France, ENVEFF, en 2000).

En lien avec ces thématiques et précédant ces polémiques, les discours de la « cause des hommes » (ou DCH dans ce texte) se sont donnés à lire et à entendre depuis plusieurs années déjà : sur internet, dans des publications de type manuels et essais, et dans les médias de grande audience (par exemple à la télévision en ce qui concerne la cause des pères divorcés). L'expression « cause des hommes » rassemble la cause des pères divorcés, celle des hommes victimes de violences conjugales et ceux qui soutiennent la thèse d'une « crise de l'identité masculine » et d'un traitement social globalement défavorable aux hommes.

Si on ne peut que difficilement connaître le nombre exact des acteurs de la « cause des hommes », on constate sur internet une abondance de blogs d'associations, collectifs ou individus relevant d'une position que ses défenseur.es désignent parfois sous le terme d'« hominisme » mais que leurs opposant.es qualifient de « masculinisme ». C'est pourquoi cet article propose une analyse des blogs d'associations ou individus défendant la « cause des hommes ». Les blogs présentent l'avantage d'un discours plus développé que les *posts* sur les réseaux sociaux (qui d'ailleurs rediffusent les articles de blogs). On les a donc choisis afin de mener une analyse de l'argumentation sur des textes plus longs, et qui disposent d'un temps prolongé d'exposition, car les articles des années précédentes sont facilement accessibles via la page d'accueil de la plupart de ces sites internet[1]. Cette analyse du discours masculiniste se focalise sur les principales thématiques abordées par ces blogs, sur la figure de l'énonciateur et sur les stratégies de légitimation du discours.

[1] Les blogs consultés pour cette analyse sont : *SOS papa* (disponible sur :http://www.sospapa.net/), *La cause des hommes* (disponible sur : http://www.la-cause-des-hommes.com/), *SOS Hommes battus* (disponible sur : http://soshommesbattus.over-blog.com/), *Réseau Hommes* (disponible sur : http://www.reseauhommes.com/), *Groupe 'Etudes sur les Sexismes* (disponible sur : http://www.g-e-s.fr/), *Homme, Culture, Identité* (disponible sur : http://www.homme-culture-identite.com/), *Homme, Culture, Identité* (disponible sur : http://h.c.i.over-blog.com/), *SOS Divorce* (disponible sur : http://www.sos-divorce.org — le site n'est plus actif) et *Paroles d'Hommes* (disponible sur http://parolesdhommes.com/).

On verra qu'un premier point d'ancrage commun à cet ensemble discursif, *a priori* disparate, est un postulat relatif à la place des femmes dans la société : les inégalités de genre ayant disparu, les nouveaux droits des femmes seraient aujourd'hui un privilège tandis que les hommes, en perte de repères, seraient en situation de discrimination dans les sphères conjugale, professionnelle… C'est pourquoi les énonciateurs de ces discours mobilisent le plus souvent un *éthos* (Amossy, 2009, 60) de contre-public subalterne (Fraser, 2001 [1990]), fondé sur le postulat d'une hégémonie féministe dans les sociétés contemporaines.

On soulignera que les discours promouvant la « cause des hommes » s'inscrivent dans la généalogie d'une controverse historique, celle de l'égalité entre les sexes — qui fut étudiée notamment par Juliette Rennes à partir de la question de l'accès des femmes aux professions de prestige au cours du XIXe et XXe siècle (Rennes, 2007a, 2007 b). C'est pourquoi la réflexion ici proposée se fonde sur une approche discursive de la controverse autour de l'égalité entre les sexes et surtout des polémiques récentes à travers lesquelles elle s'actualise. On distingue ici « polémiques localisées » récentes et « débat permanent » (Rennes, 2007a, 8), car les polémiques récentes dont participent les discours de la « cause des hommes » s'inscrivent, comme d'autres thématiques portées par les DCH, dans la controverse récurrente sur l'égalité entre les sexes et les rôles sociaux hommes/femmes. On verra notamment que c'est autour d'une thématique précise (les pères divorcés) que les discours de la « cause des hommes » se distinguent ou inversement se rapprochent des rhétoriques contemporaines contre le mariage des couples de même sexe et la reconnaissance légale de la filiation dans les familles homoparentales.

La dimension fortement polémique et argumentative des discours de la « cause des hommes » nous a incitée à établir un répertoire d'arguments correspondant à une « typologie des idéologies » (Rennes, 2007a, 15) qui les traversent. Mais afin d'éviter de produire un simple catalogue, on a choisi d'analyser plus particulièrement la façon dont est mobilisé le *naturalisme différentialiste* — socle idéologique au fondement de nombre d'arguments dans la controverse sur l'égalité entre les sexes et dans les polémiques actuelles sur le genre, l'homoparentalité, la filiation. Un des points d'articulation principaux des discours de la controverse sur l'égalité entre les sexes est en effet (comme l'a montré Juliette Rennes, 2007a) le naturalisme différentialiste. À partir de lui se polarisent des paires d'arguments contradictoires récurrents, par exemple : « les femmes sont naturellement faites pour prendre soin des enfants » *versus* « les hommes sont tout autant capables que les femmes de s'occuper des enfants », ou encore : « les enfants ont besoin d'un père et d'une mère, couple reproducteur seul légitime et naturel » *versus* « ce qui compte est d'être élevé par des parents aimants, quel que soit leur genre ». Ces paires argumentatives contradictoires sont caractéristiques de la controverse. On verra ainsi que le naturalisme différentialiste est mobilisé de manière parfois contradictoire par les discours de la « cause des hommes » : il est à ce titre un poste pertinent d'observation des discours, en tant qu'invariant thématique dont les usages stratégiques varient. Les analyses montreront que les discours de la « cause des hommes » et leur usage variable du naturalisme différentialiste semblent témoigner d'un changement de paradigme majeur au sein de la controverse historique sur l'égalité entre les sexes.

1. Les blogs comme point d'accès à la parole publique

1.1 Corpus et méthode

Le sens et les connotations de « masculinisme » varient selon les époques (Dupuis-Déri, 2009, 97-98). Le terme est aujourd'hui utilisé surtout par les opposant.es au masculinisme (par exemple le collectif féministe français *Stop masculinisme*) et il est

largement désavoué par les locuteurs de la « cause des hommes ». Les discours masculinistes ont donc ceci en commun avec les discours antiféministes que rares sont les énonciateurs se revendiquant explicitement de cette position (Rennes, 2007a, 10). Mais si les lieux de prédilection de l'antiféminisme du XIXe et de la première moitié du XXe siècle étudiés par Juliette Rennes sont la littérature de fiction et les essais, les discours masculinistes contemporains se déploient surtout sur le web, à travers une vitrine de visibilité que sont les blogs — formes de micro-espaces publics où se structurent des discours et des communautés d'intérêts autour de la « cause des hommes »[2].

On ne pouvait rassembler un corpus de blogs à partir du mot-clef « masculinisme » puisque cette dénomination apparaît comme un préconstruit et surtout parce qu'elle est rarement revendiquée par les énonciateurs de la « cause des hommes », en raison de ses connotations négatives. Pour saisir les points d'ancrage des discours qui sont désignés comme masculinistes par divers collectifs et associations féministes, mais dont les locuteurs préfèrent l'appellation « hoministe », il convenait donc de s'intéresser plus largement aux blogs apparentés à la « cause des hommes » mais ne se revendiquant pas nécessairement du masculinisme. L'invariant garant de la cohérence du corpus et son critère premier de constitution est alors la notion de « cause des hommes » (qui est d'ailleurs utilisée comme titre et adresse URL par l'un des blogs du corpus). Cette notion permet de rassembler tous les blogs ou sites d'associations, collectifs et individus ayant pour point commun la conviction qu'il existerait aujourd'hui une discrimination structurelle du sexe masculin dans une société qui favoriserait les femmes.

Sur ce corpus très large, on a d'abord mené une analyse du cadrage donné aux thématiques principales de la « cause des hommes » : la situation des pères divorcés ou séparés, la « crise de l'identité masculine », et les hommes victimes de violences conjugales. On a ensuite établi un répertoire des arguments et stratégies discursives récurrentes de ces discours à dimension revendicative et polémique. Cela a permis de dégager l'*éthos* des énonciateurs et les stratégies de légitimation des discours en question.

Il faut noter que certains de ces blogs ne sont pas mis à jour régulièrement et que plusieurs (y compris parmi les blogs d'associations) semblent alimentés par un seul contributeur. Le discours est néanmoins polyphonique dans la mesure où beaucoup d'articles postés sont initialement publiés dans d'autres médias en ligne, et comportent un certain nombre d'interviews et témoignages avec des militants de la « cause des hommes ». C'est moins la fréquence de publication de chaque site ou blog qui est notable, que la multiplicité des sites et blogs en question — multiplicité qui n'est pas forcément représentative d'un grand nombre d'acteurs (Bourge, 2013, 68-69).

Les blogs et sites web simplifiés (faciles à élaborer sans maîtrise particulière d'un langage de programmation informatique) présentent l'intérêt pour les acteurs de la « cause des hommes », qui se positionnent comme minoritaires, de constituer une sphère de discours accessibles à un « large » public (toute personne disposant d'un appareil à écran connecté au web). C'est aussi une sphère de discours sur laquelle l'énonciateur conserve un relatif contrôle, contrairement à celle des médias de grande audience où le dispositif n'est pas maîtrisé par l'invité ou l'interviewé (par exemple lors de reportages sur les « pères en colères » ou d'émissions de plateau où le temps de parole est limité, le fil conducteur prédéterminé, le propos pouvant être coupé lors du montage, etc.).

1.2 Un contre-public subalterne ?

[2] Les essais, manuels et ouvrages de référence masculinistes sont nombreux eux aussi (Bourges, 2013).

Du point de vue technique et sémiotique, le support blog ou site web a évidemment ses contraintes mais les énonciateurs s'y positionnent comme s'y exprimant librement, *a contrario* d'autres arènes plus « légitimes » (à l'image des médias de grande audience) ou plus institutionnelles (à l'instar des manifestations publiques soutenues par des collectivités territoriales ou autres organismes publics dont les défenseurs de la « cause des hommes » se décrivent comme exclus). En témoigne notamment la publication du 10 octobre 2013, dans le blog *la-cause-des-hommes.com*[3], évoquant l'appel du collectif *Stop Masculinisme* à un rassemblement pour protester contre la tenue d'une conférence-débat organisée par l'association « Père Enfant Mère » à la Maison des associations de Grenoble. Les anti-masculinistes affirment que « La tenue d'une conférence organisée par des masculinistes en pleine quinzaine pour l'égalité femmes – hommes est une véritable provocation »[4]. Le blog « La cause des hommes » titre alors : « LES MISANDRES VEULENT EMPÊCHER LA CONFÉRENCE DE GRENOBLE ! » et se positionne comme victime de misandrie, de sexisme, d'obscurantisme, subissant « la vocifération, l'agression, la vindicte, la violence ».

Dans cet article comme dans la plupart des discours promouvant la « cause des hommes », le féminisme est clairement désigné comme l'idéologie dominante de notre époque. Par exemple, dans un article décriant les travaux du réalisateur proféministe Patric Jean (publié sur le site éponyme la-cause-des-hommes.com[5]), on lit : « le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a ni inspiration, ni talent particulier. Mais il a trouvé à cela un excellent palliatif : se mettre au service de l'idéologie dominante ». Selon ce billet, le système de bicatégorisation hiérarchique entre les sexes serait aujourd'hui en faveur des femmes et le discours des hommes serait en position d'illégitimité. Le seul discours légitime aujourd'hui dans l'espace public médiatique serait le discours féministe.

Ainsi, les énonciateurs de la « cause des hommes » se positionnent comme auteurs d'un contre-discours face à une hégémonie féministe qu'ils dénoncent. Ils mettent en avant le discrédit dont ils font l'objet dans certaines arènes et les tentatives de leurs opposant.es d'empêcher leur parole d'accès aux espaces publics institutionnels (conférences publiques, « semaines de l'égalité » organisées par les mairies …). La disqualification des discours et revendications « hoministe », dans ces espaces institutionnels, sert alors de ressort pour asseoir leur publicité et se positionner comme victimes d'obscurantisme et de sexisme dans des espaces « endogènes » plus confidentiels (groupes de parole, séminaires, brochures) mais aussi dans des arènes en ligne accessibles à un public élargi et créées par les associations elles-mêmes (les blogs et sites qui peuvent être lus gratuitement par quiconque disposant d'une connexion internet).

Des locuteurs mobilisant d'ordinaire un *éthos* dominant, parce qu'ils sont associés explicitement à la masculinité et à l'hétérosexualité, adoptent donc un *éthos*, une position discursive et une identité de contre-publics subalternes (Fraser, 2001 [1990]) souffrant d'illégitimité institutionnelle et dont les revendications ne seraient pas prises en compte par les politiques publiques de l'égalité[6]. Permettant l'élaboration et la publicisation d'un discours

---

[3] *La-cause-des-hommes.com* (2013). « Actualités juillet-décembre 2013 ». Disponible sur : http://www.la-cause-des-hommes.com/spip.php?article370 (page consultée le 12 octobre 2016).

[4] Grenoble Indymedia (date non précisée). « Rassemblement contre une conférence masculiniste ». Disponible sur : https://grenoble.indymedia.org/2013-10-08-Rassemblement-contre-une (page consultée le 12 octobre 2016).

[5] *La-cause-des-hommes.com* (date de publication inconnue). « Patric Jean, l'Infiltrator (1968-) ». Disponible sur : http://www.la-cause-des-hommes.com/spip.php?article407&var_mode=calcul (page consultée le 12 octobre 2016).

[6] Les débats de 2014 sur l'introduction dans le Code civil d'un principe de résidence alternée après divorce ou séparation du couple parental, de même que la prise en compte d'un échantillon masculin dans la récente enquête sur les violences (l'enquête VIRAGE, conduite par l'Institut national d'études démographiques) semblent néanmoins indiquer que les revendications de la « cause des hommes » ne sont pas sans impact sur les politiques publiques de la famille et de l'égalité. Il serait intéressant par la suite de travailler sur les façons dont le

critique sur les arènes politiques et institutionnelles où se jouent les politiques de l'égalité, les blogs permettent de rendre disponible publiquement, et ce sans « barrière à l'entrée » (ou « sans censure »), un discours et des revendications dont leurs défenseurs estiment qu'ils sont victimes de censure par ailleurs.

Au vu du caractère polémique des discours étudiés, et partant du constat que « l'intelligibilité sociale d'un discours idéologique donné se trouve en bonne partie dans le(s) discours antagoniste(s) » (Rennes, 2007a, 17), il nous faut replacer les discours de la « cause des hommes » dans le contexte de la controverse historique qui les oppose aux discours féministes : celle de l'égalité entre les sexes et des rôles sociaux sexués.

2. La cause des hommes dans la controverse sur l'égalité entre les sexes

2.1. Des discours polémiques

Les discours féministes dénonçant le masculinisme pointent les postulats antiféministes sur lesquels il repose. Inversement, on trouve dans les DCH de nombreuses contre-argumentations aux discours féministes — ou bien une argumentation en faveur d'une « réelle égalité entre les sexes » et d'un « antisexisme authentique »[7] que les féministes et les politiques publiques en faveur de l'égalité auraient perdu de vue (les « actions de sensibilisation au sexisme ne prenant pas en compte la misandrie »[8]). Nous sommes face à une dynamique de co-construction de deux sphères de discours antagonistes : féministes *versus* masculinistes, l'une révélant et co-construisant l'autre, l'une faisant partie des « grammaires de production » de l'autre (Veron, 2007), au sein d'une polémique participant d'une controverse plus large et plus ancienne. On verra que les DCH pratiquent fréquemment l'inversion mais aussi la rétorsion d'arguments féministes — ce qui illustre le fait qu'une controverse se caractérise notamment par un « nœud d'arguments contradictoires récurrents » (Rennes, 2007b, 91).

Selon la lecture qu'en fait la partie adverse (en l'occurrence le groupe *Stop masculinisme*[9]), le masculinisme s'articulerait autour de trois principales thématiques, qui sont autant de points d'*ancrage* (Jodelet, 2003, 56-57) des représentations sociales mobilisées par la « cause des hommes » : les pères divorcés, les hommes victimes de violences conjugales, et la « crise de l'identité masculine ». De fait, ces thématiques correspondent aux causes défendues par les blogs qui composent notre corpus, blogs visant à promouvoir la « cause des hommes » et à dénoncer les politiques publiques de l'égalité au motif qu'elles se concentrent sur les femmes. On remarque néanmoins que ces trois thématiques peuvent se recouper dans un même blog ou site, par exemple celui d'une association traitant de la question du statut des pères divorcés peut aussi aborder le thème des hommes victimes de

---

« discours de la cause des hommes » devient un « discours commun » et son impact sur les politiques publiques de l'égalité.

[7] Selon le site *GES* (*Groupe d'Etudes sur les Sexismes*, dont les énonciateurs sont mobilisés autour de la « cause des hommes »), les « antisexistes authentiques » sont « ceux qui luttent contre les deux sexismes indifféremment ». *G.E.S.fr.* (5 juillet 2016). « Oui à l'introduction dans la loi du sexisme comme circonstance aggravante ». Disponible sur : http://www.g-e-s.fr/breves/oui-a-lintroduction-dans-la-loi-du-sexisme-comme-circonstance-aggravante/ (page consultée le 24 novembre 2016).

[8] *G.E.S.fr.* (14 février 2016). « Le nouveau Ministère « des droits des femmes » est discriminatoire : les « droits » s'appliquent à toutes les personnes ». Disponible sur : http://www.g-e-s.fr/breves/le-nouveau-ministere-des-droits-des-femmes-est-discriminatoire-les-droits-sappliquent-a-toutes-les-personnes (page consultée le 12 octobre 2016).

[9] Dont la brochure est téléchargeable sur ce lien : http://lagitation.free.fr/IMG/pdf/contre.le.masculinisme_web.pdf. Le collectif *Stop-Masculinisme* a aussi édité un ouvrage à partir d'une version retravaillée de cette brochure, publié en 2014, listé en bibliographie.

violences conjugales, comme en témoigne le bulletin de *SOS Divorce* du 1er septembre 2012 : « LES “HOMMES BATTUS” QUI SONT-ILS ? COMMENT LES AIDER ? ».

La « crise de la masculinité » est une thématique ancienne et récurrente des discours antiféministes. Selon Francis Dupuis-Déri (2012, 94), elle était présente en Angleterre au XVIIe siècle, en France pendant la Révolution française au XVIIIe siècle, aux États-Unis et en Europe à la fin du XIXe siècle. Cette thématique d'une identité masculine mise à mal est commune au discours des défenseurs des différentes causes masculines et repose sur l'idée que le féminisme serait allé trop loin (Dupuis-Déri, 2007, 97). Qu'ils se concentrent sur la « crise de la masculinité », sur la question des pères divorcés ou des hommes victimes de violences conjugales, qu'ils récusent ou non le terme de « masculinisme », les DCH ont ainsi en commun un certain socle idéologique de l'ordre de l'antiféminisme, si l'on reprend la définition qu'en proposent Anne-Marie Devreux et Diane Lamoureux (2012, 3) : « L'antiféminisme s'organise aujourd'hui en s'adossant à l'idée que, les inégalités de genre ayant disparu, les nouveaux droits des femmes seraient des privilèges créant de nouvelles inégalités à l'encontre des hommes. »

On peut donc qualifier les DCH de discours antiféministes et on s'autorisera (malgré les précautions signalées précédemment et le fait que les auteurs des DCH récusent souvent ce terme), à les désigner par le qualificatif de « masculinistes », car ils apparaissent comme le pendant contraire (ou miroir inversé) du féminisme, à travers la dynamique des paires d'arguments contradictoires et la rétorsion d'arguments féministes.

2.2. La rétorsion d'arguments féministes

La rhétorique masculiniste se construit à travers le détournement et l'instrumentalisation des recherches féministes (Bourge, 2013, 69-71). Cette stratégie de légitimation du discours se vérifie dans notre corpus : ainsi, le site « La cause des hommes » reproduit *in extenso* un article de Juliette Rennes et Renaud Martin (alors membres de l'association féministe *MixCité*), paru dans *Le Monde* le 15 février 2005 et intitulé « La petite enfance et le masculin ». Au-dessus de l'article de presse reproduit, l'énonciateur du blog *La cause des hommes* commente :

> « L'un de nos points de convergence avec le féminisme égalitaire (les auteurs de l'article sont de MixCité) : la féminisation et la masculinisation des noms de métiers. C'est d'abord le langage qui dissuade un sexe ou l'autre d'investir telle ou telle catégorie de métiers. Le langage, les résidus d'idéologie bourgeoise et aujourd'hui les préjugés négatifs contre les hommes, tout cela ensemble dissuade les hommes d'investir les métiers de la petite enfance. Tout cela est à combattre en même temps. »[10]

Ainsi, les DCH exhibent des points communs avec le féminisme égalitaire afin de légitimer leur position, tout en visant *in fine* à dénoncer la « suprématie féminine » — ici dans le domaine professionnel des soins à l'enfance. Il n'est pas précisé dans ce commentaire que ces métiers sont mal rémunérés et mal valorisés, et ce justement parce que ce sont des métiers exercés majoritairement par des femmes (comme la plupart des métiers liés au soin à autrui et à la petite enfance). Les DCH sont donc tout autant des discours militants *pour* défendre et promouvoir les individus de sexe masculin dans les cadres professionnel, parental, conjugal (etc.), que des discours *anti*féministes. On notera que le « pour » est la partie assumée dans l'énonciation et le « contre » — sa dimension antiféministe — reste souvent implicite. Cette

[10] *La-cause-des-hommes.com.* (date non précisée). « La petite enfance et le masculin. Juliette Rennes, Renaud Martin. *Le Monde*, 15 février 2005 ». Disponible sur : http://la-cause-des-hommes.com/spip.php?article267&var_recherche=Juliette%20Rennes (page consultée le 18 octobre 2016).

dynamique « pour/anti » révèle son inscription dans la controverse ou débat récurrent sur la « nature » et les rôles sociaux respectifs des hommes et des femmes.

3. Usages stratégiques du naturalisme différentialiste

3.1.. L'idéologie naturaliste et la « cause des hommes »

Selon Francine Descarries (2005, 243), le discours masculiniste comme le discours antiféministe « tire sa légitimité d'une idéologie naturaliste latente qui continue de sanctionner l'idée que les hommes sont socialement supérieurs aux femmes et qu'ils ont droit, en conséquence, à des pouvoirs et à des privilèges sur la base de leur sexe ». Comme le montre Juliette Rennes, le naturalisme différentialiste était le socle idéologique des discours contre l'égalité d'accès aux professions de prestige. Or, il est aujourd'hui présent dans les discours contre la « théorie du genre », contre le mariage des couples de même sexe et la reconnaissance de la filiation dans les familles homoparentales.

Mais le naturalisme différentialiste (désormais ND) est d'un usage problématique dans les discours de la « cause des hommes » qui défendent le droit des pères et donc récusent la bipartition naturaliste selon laquelle les femmes seraient plus à même que les hommes de prendre soin des jeunes enfants. En effet, une rhétorique ancrée autour des droits des pères et de leur vocation parentale peut malaisément recourir idéologiquement au ND (qui différencie les rôles parentaux en fonction de leurs supposées natures respectives, et qui peut donc servir un argumentaire inverse qui valoriserait la « naturalité » du « maternage » féminin et donc la primauté du rôle de la mère dans la petite enfance). Il en va de même pour le thème des hommes victimes de violences conjugales qui, au sein des DCH, s'appuie nécessairement sur l'idée que les femmes ne sont pas moins violentes « par nature » que les hommes (et récuse donc explicitement ou implicitement l'idée d'une « nature féminine » moins encline à la violence).

Dans l'argumentation autour de ces deux thématiques (pères divorcés et violences féminines), les DCH peuvent donc difficilement user du naturalisme différentialiste dans sa forme la plus classique, celle qui était d'usage au XIXe siècle dans la polémique autour de l'accès des femmes aux professions de prestige (les antiféministes affirmant alors la prédisposition « naturelle » des femmes au soin des enfants). On constate en effet que ces deux thématiques sont exactement symétriques au sein des discours de la cause des hommes, de par un usage particulier du naturalisme différentialiste, usage à travers lequel les rôles de genre sont partiellement dénaturalisés (pour soutenir l'idée que « les hommes peuvent pouponner » et que « les femmes peuvent être violentes »).

3.2. Un naturalisme différentialiste à « géométrie variable »

La thématique des droits des pères divorcés[11] ou séparés a ceci de remarquable qu'elle semble s'inscrire directement en porte-à-faux par rapport au ND, pourtant au fondement d'un grand nombre de discours antiféministes. Est-ce que sur ce point (le statut des pères) les discours de la « cause des hommes » ont recours au naturalisme différentialiste ?

On observe dans notre corpus une forme fluctuante de ND, « à géométrie variable », mobilisée à des fins stratégiques. La dimension *naturaliste* des paires d'arguments est convoquée afin de valoriser la filiation hétérosexuelle jugée « naturelle » et ainsi valoriser le statut de père. La dimension *différentialiste* est convoquée afin de légitimer l'idée qu'en

[11] On peut ici rappeler que « les juges aux affaires familiales fixent massivement la résidence des enfants chez la mère, avant tout parce que les justiciables vont eux-mêmes dans ce sens. » (Bessière, Biland et Fillod-Chabaud, 2013, 129).

termes de parentalité l'homme et la femme (entendez « le père et la mère ») sont différents et complémentaires et tous deux nécessaires —, et ce toujours afin de valoriser le statut de père. Dans les deux cas, le modèle hétéroparental est valorisé au détriment de l'homoparentalité.

Ainsi dans une publication en ligne de l'association *SOS Divorce* publiée sur son site internet le 19 février 2013 et intitulée « Les pères une fois de plus floués, la Garde des Seaux [*sic*] se ridiculise ! », l'hétéroparentalité et la différence entre père et mère est présentée comme naturelle et complémentaire et valorisée (recours au ND), et ce afin de discréditer l'homoparentalité :

> « […] chez SOS Divorce nous avons quelques questions à poser à Madame TAUBIRA, aux JAF [Juge aux Affaires familiales], aux pédopsychiatres qui taclent les pères :
> Que va-t-il se passer lorsque qu'un [*sic*] couple d'homosexuels ayant adopté un enfant va divorcer ? Qui est le père ? Qui est la mère ?
> Les JAF ne confient jamais la résidence d'un enfant de moins de 4/5 ans au père. Comment dès lors, un couple d'homosexuels "hommes" peut-il prétendre à l'adoption d'un enfant... et encore moins à la GPA ????? Quid de l'égalité ??? »

La notion de « nature » et de complémentarité nécessaire entre les catégories « hommes » et « femmes » pour faire valoir la filiation se retrouve plus explicitement dans le blog *Homme, Culture et Identité* dans le billet du 20 septembre 2012, intitulé « Lettre ouverte d'un père en colère au lobby des lesbiennes » :

> « Mesdames, vous faudra-t-il vous renvoyer faire un petit cours d'éducation sexuelle ? Rappelez-vous, c'était en biologie. D'accord, cela ne volait pas haut, mais au moins cela avait le mérite de nous rappeler (de nous apprendre pour certains) que les enfants ne naissent pas dans les choux, et que non, ce ne sont pas les cigognes qui délivrent par voie d'air les bébés. Allons Mesdames, un peu de bon sens et cessez votre militantisme de combat qui fait rire les pères séparés en colère dont je suis. »[12]

Ici la différence des sexes est érigée en valeur phare d'un discours discréditant l'homoparentalité et la revendication d'accès à la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes. En cela, les DCH rejoignent le discours différentialiste-complémentariste de la *Manif pour tous* promouvant la différence des sexes comme socle de « la » famille et de la société en affirmant que « la norme paritaire et la filiation naturelle — universelles — de la famille favorisent la cohésion sociale et intergénérationnelle », se donnant pour mission de « préserver notre état civil, notre société et notre humanité[13] », en affirmant que « PAPA, MAMAN et les ENFANTS, c'est NATUREL ![14] ».

Paradoxalement (et ce même si dans les deux exemples précités la dimension naturaliste de l'argumentation est forte), on constate que les DCH peuvent être porteurs d'une vision de la parentalité qui dénaturalise (partiellement) les rôles de genre. Il s'agit en effet de défendre le fait que les hommes sont aussi aptes que les femmes à prendre soin des enfants (en récusant l'idée que les femmes seraient plus naturellement disposées au maternage). On observe ainsi la mise en équivalence par l'image de la figure de la femme enceinte et du père nourricier, sur la page d'accueil du site *la-cause-des-hommes.com* (figure 1). Côte à côte, parmi une série de cinq pictogrammes, on trouve ces deux images : à gauche, un homme portant un bébé contre

---

[12] *Homme-culture-identite.com* (4 février 2013) « Lettre ouverte d'un père en colère au lobby des lesbiennes ». Auparavant disponible sur : http://www.homme-culture-identite.com/article-lettre-ouverte-au-lobby-des-lesbiennes-de-la-part-d-un-pere-en-colere-110706000.html (page consultée le 20 novembre 2014). Le texte n'est plus consultable sur le blog en question mais a été publié sur le site de Nouvelles de France : *ndf.fr* (4 février 2013) « Lettre ouverte d'un père en colère au lobby des lesbiennes ». Disponible sur : http://www.ndf.fr/nouvelles-deurope/04-02-2013/lettre-ouverte-dun-pere-en-colere-au-lobby-des-lesbiennes/ (page consultée le 24 octobre 2016).

[13] *lamanifpourtous.fr*. (25 février 2013) « Notre message ». Disponible sur : http://www.lamanifpourtous.fr/fr/qui-sommes-nous/notre-message (page consultée le 24 octobre 2016).

[14] Slogan d'une pancarte diffusée lors des manifestations de la « Manif pour tous » en 2013.

sa poitrine dans une position connotant l'allaitement maternel ; à droite, un corps de femme enceinte face à un petit garçon. Les deux photographies se trouvent sous un pictogramme représentant deux silhouettes mises en équivalence aussi, représentant un superhéros masculin et une superhéroïne féminine :

Figure 1 : Extrait de la page d'accueil du site la-cause-des-hommes.com[15]

La rhétorique visuelle est simple et consiste d'abord à valoriser le rôle du père en le mettant sur un pied d'égalité avec le rôle de la mère. Ces pictogrammes mettent en avant la complémentarité des catégories de sexes à travers la complémentarité des valeurs ou caractères « féminins » et « masculins » en une même personne (à travers le pictogramme représentant le « yin et le yang »). Il s'agit aussi de transférer à la catégorie « homme » des valeurs et qualités que le naturalisme différentialiste attribue ordinairement à la catégorie « femme » (l'instinct nourricier, le don pour le maternage…).

Cet exemple témoigne de ce qu'une rhétorique ancrée autour des droits des pères et de l'importance de leur rôle auprès des enfants peut se fonder sur le naturalisme différentialiste à partir d'une conception des catégories de sexe comme étant complémentaires — mais tout en opérant un transfert de valeurs d'une catégorie (ou d'une classe) vers l'autre, ce qui revient à dénaturaliser les rôles parentaux dans une certaine mesure : le maternage est affirmé comme n'étant plus le seul apanage des femmes. Cela traduit le fait que le paradigme constructiviste (récusant l'idée d'une « nature » féminine ou masculine) s'est répandu au point d'être présent dans les deux camps en lice (masculinistes et féministes constructivistes) — ou, plus exactement, que ce paradigme peut être mobilisé de façon stratégique par les DCH afin de légitimer leur argumentation au sujet de la fibre paternelle des hommes (mais aussi de la violence conjugale des femmes, dans les discours de *SOS Hommes battus*). Il s'agit là d'un procédé de rétorsion argumentative, qui concède à l'adversaire la validité de son argument tout en le retournant contre lui. Comme le met en avant Juliette Rennes :

> « Dans la première moitié du XXe siècle, les controverses sur l'égalité juridique des sexes ont vu par exemple les féministes retourner contre leurs adversaires l'argument de la "différence féminine", jusqu'alors convoqué pour exclure les femmes de l'application de l'universalité des droits. L'invocation de la différence devenait alors un argument

[15] *La-cause-des-hommes.com* (date non précisée) « Accueil ». Disponible sur : http://la-cause-des-hommes.com, (page consultée le 18 octobre 2016).

utilitariste sur l'apport de la "féminité" dans un monde de pouvoir et de savoir jusqu'alors dominé par les valeurs "masculines" » (Rennes, 2007b, 96).

Dans le cas qui nous intéresse, on assiste au mécanisme rhétorique inverse : les DCH concèdent aux féministes constructivistes que les femmes ne sont pas naturellement moins violentes et plus portées vers les soins aux enfants, tout en s'ancrant dans une position antiféministe fondée sur l'idée que les femmes auraient pris le pouvoir et que les hommes traverseraient une crise identitaire, seraient discriminés en matière de droit parental et victimes non reconnues des violences conjugales exercées par leurs conjointes.

Conclusion : L'inversion du rapport entre minoritaire et hégémonique

Les discours de la cause des hommes présentent comme le leur le combat pour l'égalité entre les sexes et stigmatisent le féminisme comme un excès qui aurait fait pencher la balance de l'égalité en défaveur des hommes. Le fait de décrire la catégorie hommes comme victime d'une inégalité structurelle dans les rapports sociaux de sexe contemporains et de présenter la « cause des hommes » comme une cause contre-hégémonique est de l'ordre de la stratégie discursive. Mais celle-ci n'est pas sans impact sur les politiques publiques de l'égalité. En témoigne par exemple le fait que la récente grande enquête nationale sur les violences conduite par l'INED[16] ne se concentre plus sur les femmes victimes. En effet, l'enquête sur les violences faites aux femmes (ENVEFF) en 2000 n'a pas été reconduite sous la même forme. La récente enquête VIRAGE vise à mesurer si les femmes et les hommes sont concernés de la même manière par la violence dans le couple, au travail, dans l'espace public[17]. La mixité de l'échantillon de l'enquête VIRAGE résulte notamment du fait que la publication des résultats de la première grande enquête sur les violences faites aux femmes (ENVEFF, 2000) a donné lieu à des critiques virulentes décriant le fait que cette enquête nationale portait exclusivement sur les violences subies par les femmes[18].

Dans les grammaires de production (Veron, 1989) des discours de la « cause des hommes », on trouve des références à des textes et des arguments féministes, reconfigurés afin de soutenir une cause que les mouvements féministes dénoncent comme masculiniste. Ces reconfigurations, si contradictoires soient-elles, révèlent un changement de paradigme dans l'actualité de la controverse déjà ancienne sur l'égalité entre les sexes et la dimension naturelle ou culturelle des rôles sexués. En effet, le paradigme constructiviste semble devenu aujourd'hui non pas un point de consensus mais certainement un pivot majeur autour duquel s'articulent les débats autour de l'égalité hommes/femmes. Juliette Rennes (2007 b, 97) explique qu'au XIXe siècle « […] lorsque l'évidence d'une "nature féminine" s'impose à tous les débatteurs, il est à coup sûr peu efficace d'argumenter en dehors de cette croyance ». Mais il en va différemment au XXe siècle jusqu'à aujourd'hui, période durant laquelle le paradigme constructiviste devient non pas consensuel ou majoritaire mais difficilement contournable

[16] L'enquête *VIRAGE — Violences et rapports de genre*.

[17] Il faut souligner que, malgré le fait que l'enquête Enveff menée en 1999 concernait uniquement les violences faites aux femmes (par des hommes), les textes officiels des trois premiers plans triennaux de lutte contre les violences faites aux femmes ne comportaient presque aucune cooccurrence des termes « hommes » + « violent » ou « machisme », ou « violences + masculine » — les violences conjugales faites aux femmes dans ces textes officiels sont pour ainsi dire des « violences sans auteur ». Pour le détail d'analyse des textes officiels français depuis 2005 et le premier plan triennal interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, voir Kunert et Hernandez-Orellana (2014).

[18] En témoigne la diffusion d'un article à charge de Marcela Iacub et Hervé Le Bras (initialement publié dans Les temps modernes, n°623, février 2003, p.112) par le blog *La Cause des Hommes* et le commentaire qui précède : *La-cause-des-hommes.com* (date non précisée) « Homo mulieri lupus ? Marcela Iacub, Hervé Le Bras. Les temps modernes, n° 623, février 2003 ». Disponible sur : http://la-cause-des-hommes.com/spip.php?article203&var_recherche=enqu%C3%AAte%20virage (page consultée le 18 octobre 2016). Voir l'analyse que fait Éric Fassin de la réception des résultats de l'enquête ENVEFF (Fassin, 2007).

dans les débats sur l'égalité. Ce fait pourrait témoigner d'une légitimation croissante de la perspective féministe constructiviste, autrefois camp le plus marginal ou hétérodoxe dans la controverse.

Cependant force est de constater que c'est un constructivisme « reconfiguré » qui transparaît dans les discours de la « cause des hommes », à travers un usage paradoxal du naturalisme différentialiste. Cet usage consiste à s'appuyer plutôt sur le différentialisme que sur le naturalisme dans certains cas (notamment pour défendre les droits des pères divorcés), tout en faisant appel au naturalisme dans d'autres cas (lorsqu'il s'agit de discréditer les revendications des familles homoparentales). Ainsi, les perspectives naturaliste-différentialiste et constructiviste servent alternativement ou conjointement à appuyer les revendications « hoministes », à délégitimer les discours féministes et à disqualifier les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes (Bourge, 2013) — le tout délégitimant l'accès au mariage et à la parentalité pour les couples de même sexe. La dimension paradoxale de ces usages argumentatifs du naturalisme différentialiste et du constructivisme révèle *in fine* le caractère contingent et rhétorique de la « différence des sexes ».

Bibliographie

Amossy R. (2009 [2000]). « L'éthos oratoire ou la mise en scène de l'orateur ». In Amossy Ruth (dir.), *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan, p. 60-73.

Bessière C., Biland É., Fillod-Chabaud A. (2013). « Résidence alternée : la justice face aux rapports sociaux de sexe et de classe ». In *Lien social et Politiques*, n° 69, 2013, p. 125-143.

Bourge J.-R. (2013). « Masculinisme et relativisation des violences faites aux femmes : détournement et instrumentalisation des recherches féministes ». In *Actes du colloque Violence envers les femmes, enjeux politiques, scientifiques et institutionnels*, Centre Hubertine Auclert.

Collectif Stop-Masculinisme (2014). *Contre le masculinisme, guide d'autodéfense intellectuelle*, Marseille, Bambule.

Descarries F. (2005). « L'antiféminisme "ordinaire" ». In *Recherches féministes*, vol. 18, n° 2, 2005, p. 137-151.

Devreux A.-M., Lamoureux D. (2012). « Les antiféminismes : une nébuleuse aux manifestations tangibles ». In *Recherches féministes*, vol. 25, n° 1, p. 3-14.

Dupuis-Déri F. (2012). « Le discours de la "crise de la masculinité" comme refus de l'égalité entre les sexes : histoire d'une rhétorique antiféministe ». In *Recherches féministes [Québec]/Cahiers du genre [France]*, vol. 25, n° 1, p. 89-109.

Dupuis-Déri F. (2009). « Le "masculinisme" : Une histoire politique du mot (en anglais et en français ». In *Recherches féministes*, n° 22, p. 97-123.

Fassin E. (2007). « Une enquête qui dérange ». In Chetcuti N., Jaspard M. (dirs.), *Violences envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière*, Paris, L'Harmattan, p. 287-297.

Fraser N. (2001 [1990]). « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement ». In *Hermès*, n° 31, p. 125-156.

Hall S. (2007). *Identités et Cultures — Politiques des Cultural Studies*, édition établie par Cervulle M., Paris, Éditions Amsterdam.

Hernandez M., Kunert S. (2014). *Quand l'État parle des violences faites aux* femmes, Fontenay-Le-Comte, Éditions Lussaud.

Jodelet D. (2003) (dir.). *Les représentations* sociales, Paris, Presses universitaires de France.

Perelman C., Olbrechts-Tyteca L. (1988 [1958]). *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Rennes J. (2007a). *Le mérite et la nature*, Paris, Fayard.

Rennes J. (2007 b). « Analyser une controverse. De la science politique à l'étude argumentative ». In Bonnafous S. et Temmar M. (dirs.), *Analyse de discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, p. 91-107.
Voirol O. (2005). « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique ». In *Réseaux*, n° 129-130, p. 89-121.
Veron E. (1987). *La Sémiosis sociale. Fragments d'une théorie de la discursivité*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes.